

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 13 JANVIER 2015 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Jean Perron, conseiller, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Sont absents : Madame Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et des séances extraordinaires du 11 décembre et du 16 décembre 2014 (budget)

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2014

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2014

5.3 Autorisation de paiement - Décompte progressif #4 / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / *Terrassement Portugais inc.*

5.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif #1 / Réfection des rues des Moussaillons, des Avirons et des Voiliers / *P.E. Pageau Inc.*

5.5 Autorisation de paiement / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / *Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ)*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Octroi de contrat / Production graphique et compression du journal municipal « L'Entre-Guillemets » pour 2015-2016 / *Graphica Impression inc.*

6.2 Octroi de contrat / Impression du journal municipal L'Entre-Guillemets pour 2015-2016 / *Graphica Impression inc.*

6.3 Octroi de contrat / Entretien ménager 2015-2016 / *Larry Polnicky*

6.4 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2015 / *Jean-Pierre Allard*

6.5 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 26-2014 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 4 200 000 \$

6.6 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA

- 6.7 Avis de motion / Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 6.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10920-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA
- 6.9 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10930-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 6.10 Modification de la résolution 162-09-2014 / Achat d'un logiciel informatique comptable / PG Solutions
- 6.11 Engagement de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à un échange de terrains avec la compagnie 9107-8998 Québec Inc.
- 6.12 Autorisation de signature / Servitude sur le lot numéro 4743950 / M. Pierre Paquin
- 6.13 Contribution municipale à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
- 6.14 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire
- 6.15 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances
- 6.16 Octroi des subventions 2015 aux organismes accrédités de la Ville
- 6.17 Nomination des organismes reconnus par la Ville
- 6.18 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2015 / *Groupe Ultima inc.*
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **ORDRE DU JOUR**

01-01-2015

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

2. **PROCÈS-VERBAUX**

02-01-2015

2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et des séances extraordinaires du 11 décembre et du 16 décembre 2014 (budget)**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 et des séances extraordinaires du 11 décembre et du 16 décembre 2014 (budget) tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2014

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2014 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 décembre 2014 et les invite à le consulter.

03-01-2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2014

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014 totalisant 494 335,80 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2014 totalisant une somme de 494 335,80 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

04-01-2015

5.3 Autorisation de paiement - Décompte progressif #4 / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / *Terrassement Portugais inc.*

ATTENDU la correspondance du 17 décembre 2014 de la firme d'ingénieurs-conseils Roche ltée recommandant le paiement du décompte progressif #4 relatif au projet de réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 24 518,31 \$, plus taxes applicables, à la firme *Terrassement Portugais inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10820-2014 et le surplus non affecté, s'il y a lieu.

05-01-2015

5.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif #1 / Réfection des rues des Moussaillons, des Avirons et des Voiliers / P.E. Pageau Inc.

ATTENDU la correspondance du 17 décembre 2014 de la firme CIMA+ recommandant le paiement du décompte progressif #1 pour les travaux exécutés par la firme P.E. Pageau Inc. dans le cadre du projet de réfection des rues des Moussaillons, des Avirons et des Voiliers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 110 865,39 \$, plus taxes applicables, à la firme *P.E. Pageau Inc.*

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2014.

06-01-2015

5.5 Autorisation de paiement / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ)

ATTENDU la facture numéro 019826 datée du 28 novembre 2014 de la firme Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport;

ATTENDU la recommandation de Roche Ltée, groupe-conseil, datée du 10 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 12 939,99 \$, plus taxes applicables, à la firme *Laboratoires d'expertises de Québec Ltée*;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10820-2014 et le surplus non affecté, s'il y a lieu.

6. AFFAIRES COURANTES

07-01-2015

6.1 Octroi de contrat / Production graphique et compression du journal municipal « L'Entre-Guillemets » pour 2015-2016 / Graphica Impression inc.

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été transmis pour une proposition de services professionnels afin de réaliser la production graphique et la compression du journal municipal pour les années 2015-2016;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 8 décembre 2014;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à octroyer un contrat à la firme Graphica Impression inc. pour la production graphique et la compression du journal municipal « L'Entre-Guillemets » pour 2015 et 2016, pour un montant de 7 140 \$ par année, plus les taxes applicables, avec une option de renouvellement automatique d'un an (12 mois), à la discrétion de la Ville;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération approprié.

08-01-2015

6.2 Octroi de contrat / Impression du journal municipal L'Entre-Guillemets pour 2015-2016 / Graphica Impression inc.

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été transmis pour une proposition de services professionnels afin de réaliser l'impression du journal municipal pour les années 2015-2016;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 8 décembre 2014;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à octroyer un contrat à la firme *Graphica Impression inc.* pour l'impression du journal municipal L'Entre-Guillemets pour 2015 et 2016, pour un montant de 15 600 \$ par année, plus les taxes applicables, avec une option de renouvellement automatique d'un an (12 mois), à la discrétion de la Ville;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération approprié.

09-01-2015

6.3 Octroi de contrat / Entretien ménager 2015-2016 / Larry Polnicky

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été transmis pour le contrat d'entretien ménager 2015-2016;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une soumission à la date de fin de l'appel d'offres sur invitation le 11 décembre 2014, soit M. Larry Polnicky et Les Entreprises Brio-Net;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection en date du 15 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat d'entretien ménager pour les années 2015 et 2016 avec l'entreprise Larry Polnicky pour un montant de 30 305 \$ par année, plus taxes applicables, avec une option de renouvellement automatique d'un an (12 mois), à la discrétion de la Ville;

QUE cette résolution soit rétroactive au 1^{er} janvier 2015;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération approprié.

10-01-2015

6.4 Octroi de contrat pour l'entretien paysager 2015 / Jean-Pierre Allard

ATTENDU l'offre de service présentée le 27 octobre 2014 par monsieur Jean-Pierre Allard dans le but de faire l'entretien des plates-bandes pour l'année 2015;

ATTENDU QUE son offre répond aux besoins de base du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE monsieur Jean-Pierre Allard soit mandaté pour faire la plantation et l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2015 pour un montant de 19 000 \$, selon son offre de service du 27 octobre 2014;

D'autoriser le directeur général à signer le contrat d'entretien à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire approprié du budget de fonctionnement 2015.

11-01-2015

6.5 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 26-2014 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 4 200 000 \$

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

ATTENDU QUE la cellule d'enfouissement numéro 1 sera remplie au maximum de sa capacité à l'automne 2015, c'est pourquoi la Régie se doit d'entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (numéro 2) dont le volume est estimé à 600 000 mètres cubes (540 000 tonnes métriques);

ATTENDU QUE la Régie doit également réaliser des travaux de recouvrement final de la cellule d'enfouissement numéro 1;

ATTENDU QUE la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 4 200 000 \$ pour la réalisation desdits travaux;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie, et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

ATTENDU QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
- 2- Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac approuve le règlement d'emprunt numéro 26-2014 de 4 200 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 27 novembre 2014.

6.6 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA.

6.7 Avis de motion / Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une séance ultérieure, un Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

12-01-2015

6.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10920-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les classes d'usages autorisées et de définir, pour chaque zone et usage, des normes d'implantation et de hauteurs spécifiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA, 85-H au plan de zonage, et modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H 63-REC et 81-BA;

ATTENDU QUE les modifications sont faites en concordance à la modification du schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 03-2013 de la MRC de la Jacques Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette séance du conseil le 13 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10920-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier le découpage des zones 32-H, 33-H, 53-H, 63-REC, 73-H, 81-BA, 82-BA et 85-H du plan de zonage, et de modifier certaines normes des grilles de spécifications des zones 32-H, 33-H, 63-REC et 81-BA.

13-01-2015

6.9 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10930-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut adopter un ou des règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la réglementation relative aux PIIA permet à une municipalité de considérer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale en tenant compte des particularités du milieu et de ses objectifs en regard l'environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit se conformer aux dispositions du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier concernant la protection du bassin versant de la prise d'eau de surface de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier située sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

ATTENDU QUE le Règlement relatif aux PIIA est sujet à l'examen de conformité relativement au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cette séance du 13 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10930-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Joseph sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

14-01-2015

6.10 Modification de la résolution 162-09-2014 / Achat d'un logiciel informatique comptable / PG Solutions

ATTENDU QUE suite à une omission, il y a lieu de modifier la résolution 162-09-2014 adoptée le 23 septembre 2014 dans le but d'y ajouter la source de financement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajouter à la résolution 162-09-2014 le libellé suivant : « *QUE cette somme soit prise à même le fonds de roulement. Le terme du remboursement est de cinq ans* ».

15-01-2015

6.11 Engagement de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à un échange de terrains avec la compagnie 9107-8998 Québec Inc.

ATTENDU l'intérêt de M. Yvon Fournier, administrateur de 9107-8998 Québec Inc., pour un projet de développement résidentiel sur le lot numéro 4 742 305, propriété de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) accepte la zone identifiée sur le lot numéro 4 742 301 comme compensation pour le projet situé sur le lot numéro 4 742 305;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le promoteur doit obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC pour le projet de développement résidentiel mentionné;

ATTENDU QUE la compagnie 9107-8998 Québec Inc. désire céder à la Ville, dans un délai de six mois suivant l'émission du certificat d'autorisation, le lot numéro 4 742 301 en compensation pour le projet de développement résidentiel sur le lot numéro 4 742 305;

ATTENDU QUE pour assurer la pérennité de la compensation, le MDDELCC souhaite obtenir un engagement de la part de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite acquérir le lot 4 742 301, propriété de la compagnie 9107-8998 Québec Inc., afin d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur et l'aménagement des milieux humides et des habitats qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le lot numéro 4 742 301 sera administré par la Corporation de mise en valeur de la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville accepte la zone identifiée en compensation pour la perte de milieux humides;

QUE la Ville affecte un zonage de conservation sur ce terrain;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à procéder à la création d'une servitude de conservation sur le lot 4 742 301, dans un délai d'un an suivant l'émission du certificat d'autorisation du MDDELCC.

16-01-2015

6.12 Autorisation de signature / Servitude sur le lot numéro 4743950 / M. Pierre Paquin

ATTENDU l'entente signée entre la Ville et M. Pierre Paquin le 15 octobre 2014 relativement à une servitude sur le lot numéro 4 743 950 situé au 9, rue des Frênes;

ATTENDU QUE cette entente accorde à la Ville une servitude d'une longueur approximative de 10 mètres et d'une largeur de 3 mètres sur le lot numéro 4 743 950 appartenant à monsieur Pierre Paquin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer la servitude légale relativement au lot numéro 4 743 950 et ce, tel qu'entendu avec M. Pierre Paquin.

Que M. Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat notarié à cette fin;

QUE tous les frais inhérents soient à la charge de la Ville

17-01-2015

6.13 Contribution municipale à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier

ATTENDU la correspondance du 10 décembre 2014 de monsieur Claude Sauvé, président de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De verser à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier une contribution au montant de 4 773 \$ pour l'année 2015;

QUE la dépense soit prise à même le budget d'opération 2015.

18-01-2015

6.14 Adoption du Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire

ATTENDU QUE le conseil municipal désire favoriser la participation de la population aux activités de loisirs sportives et culturelles non dispensées sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

19-01-2015

6.15 Adoption du Programme de subvention de reconnaissance des naissances

ATTENDU les recommandations de la responsable des loisirs, culture et vie communautaire dans le but de souligner et de reconnaître les naissances d'enfants sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Programme de subvention de reconnaissance des naissances tel que déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

20-01-2015

6.16 Octroi des subventions 2015 aux organismes accrédités de la Ville

ATTENDU les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015, considérant une contribution de 300 \$ par enfant et de 5 \$ par adulte, ainsi que les subventions autres du conseil municipal pour des activités communautaires, à savoir :

Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organisme	Subvention
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	35 700 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	22 800 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	495 \$
Club de voile Ontaritz	1 500 \$
Club des loisirs du DRAP	490 \$
TOTAL	60 985 \$

Subventions autres du conseil municipal pour activités communautaires

Organisme	Nature de la subvention	Montant	Total
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	- Activités estivales (épluchette, fête familiale, olympiades et autres)	5 700 \$	6 350 \$
	- Honoraires professionnels expert-comptable	650 \$	
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	- Honoraires professionnels expert-comptable	650 \$	650 \$
Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	- Activités régulières	5 800 \$	9 950 \$
	- Engagement d'un guide-interprète	3 500 \$	
	- Honoraires professionnels expert-comptable	650 \$	
TOTAL			16 950 \$

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement 2015.

21-01-2015

6.17 Nomination des organismes reconnus par la Ville

ATTENDU QUE les politiques de la Ville permettent au conseil municipal de reconnaître des organismes œuvrant sur son territoire et dont la majorité des membres et administrateurs demeurent à Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QU'il y a lieu que ces organismes aient un accès gratuit aux réservations de locaux municipaux et au photocopieur ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE reconnaître, à titre d'organismes reconnus, les comités suivants :

- Comité du Whist militaire
- Comité de la Saint-Sylvestre
- Comité de la Marina-à-Tangons
- Association chasse et pêche Catshalac
- Conseil des Chevaliers de Colomb #446

22-01-2015

6.18 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2015 / Groupe *Ultima inc.*

ATTENDU le renouvellement d'assurances générales reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) en date du 18 décembre 2014;

ATTENDU le statut particulier de la MMQ qui exempte les municipalités à procéder à des appels d'offres pour lui octroyer un contrat d'assurance;

ATTENDU QUE Groupe Ultima inc. agit à titre de mandataire de la MMQ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 62 703 \$ pour le renouvellement des assurances générales, à *Groupe Ultima inc.*, pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

Monsieur le maire informe la population que la première édition 2015 du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 19 janvier prochain et traitera majoritairement du budget 2015 qui est déjà disponible sur le site Internet depuis le 17 décembre 2014. Le journal sera distribué par la poste à tous les propriétaires.

7.2 Maire suppléant

Monsieur le maire rappelle que le maire suppléant pour l'année 2015 sera M. Jean Perron, conseiller au district n° 5.

7.3 Patinoires extérieures

Monsieur le maire mentionne que malgré les écarts de température, la persévérance de notre employé affecté à l'entretien des patinoires extérieures a permis que ces installations soient en bon état. Il est toutefois possible que certaines activités soient annulées en raison de dame nature.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document déposé.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 15, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

- L'accès au lac St-Joseph par les motoneiges et les VTT, via la rue Morin.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 45.

23-01-2015

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 45.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier